OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

OLUCOME

OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENTS

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

Réf : 001/OLUCOME/01/2016 Bujumbura, le 11/01/2016

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION à :

- Son Excellence Monsieur le Président en exercice de l'Union Africaine

A Madame la Présidente de la Commission

de l'Union Africaine,

à **ADDIS-ABEBA (Ethiopie)**

Objet : La ratification de la Charte Africaine de la Démocratie, des élections et de la bonne gouvernance adoptée le 30 Janvier 2007.

Excellence Madame la Présidente,

1. Il y a près de 9 ans que la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Bonne Gouvernance a été adoptée à Addis-Abeba par la Conférence des Chefs d'Etats et qu'elle a été ouverte à la signature, la ratification et l'adhésion des Etats membres de l'Union (art. 47 de la Charte) mais il est fort malheureux de constater que pas plus de 2 pays

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax : 22 24 99 49 Site web : www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

l'ont déjà ratifié et déposé leurs instruments de ratification devant Votre Excellence en Votre qualité de dépositaire de la Charte (art. 51. 1) alors que la charte exige 15 pays pour qu'elle soit en vigueur (art 48)

2. Excellence Madame la Présidente, la Charte prévoit dans son préambule des motifs qui ont présidé à l'initiative ô combien salutaire pour l'Afrique dans son entièreté et les peuples africains en particulier et qui rappellent «*... la volonté collective d'œuvrer sans relâche pour l'approfondissement et la consolidation de la démocratie, de l'état de droit, de la paix, de la sécurité et du développement ...* ». Ils se sont même dits résolus « ***... à promouvoir les valeurs universelles et les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le droit au développement*** » et « ***soucieux d'enraciner dans le continent une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes, conduites par des organes électoraux compétents et impartiaux*** ».
3. A cet effet, la Charte a souligné les objectifs et principes fondamentaux qu'elle devra implanter et les Etats parties ont pris d'importants engagements notamment de prendre « ... des mesures appropriées afin d'assurer le respect de l'ordre constitutionnel, ... (art. 5)» et « ***... à élaborer des cadres législatif et politique nécessaires à l'instauration et au renforcement de la culture de la démocratie et de la paix*** » (art. 11).
4. Il est évident que pas un seul état ne saurait mettre en place ces cadres et suivre les principes énoncés dans la Charte sans l'avoir ratifiée. Et c'est pour cette raison que l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), une des organisations de la société civile burundaise engagée dans la lutte pour la Bonne Gouvernance par le combat contre la corruption et les infractions connexes sur base des Conventions des nations unies et de l'union Africaine contre la corruption, prie Votre Excellence de tout mettre en œuvre pour interpeller les Chefs d'Etats africains à ratifier la Charte qu'ils

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax : 22 24 99 49 Site web : www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

ont adoptée le 30 janvier 2007 au cours de la 8ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats à ADDIS-ABEBA.

5. La Charte adoptée à cette date n'aurait vu que seulement 2 pays l'ayant ratifiée et déposé leurs instruments de ratification devant Votre Excellence selon les informations à notre disposition.
6. La nécessité de convaincre les Chefs d'Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée est évidente puisqu'à travers le continent nous sommes témoin d'une intention manifeste pour certains d'entre eux de se maintenir contre vents et marées au pouvoir par diverses voies notamment la manipulation des Constitutions dans le sens du maintien en place comme s'ils étaient les seuls élus de Dieu pour diriger leur pays.
7. Certains de ces Chefs d'Etats n'hésitent pas à faire usage de la force contre le peuple en quête de ses droits par des manifestations et ainsi interdisent l'exercice des droits fondamentaux de l'homme alors que la Charte prévoit qu'il doit être pris « ***... en compte leur universalité, leur interdépendance et leur indivisibilité*** » (art. 6).
8. Elle reconnaît également entre autres principes « ***...l'accès au pouvoir et son exercice, conformément à la Constitution de l'Etat partie et au principe de l'état de droit », ... « la participation effective des citoyens aux processus démocratiques et de développement et à la gestion des affaires publiques, la transparence dans la gestion des affaires publiques, le renforcement du pluralisme politique, notamment par la reconnaissance du rôle, des droits et des obligations des partis politiques légalement constitués, y compris les partis d'opposition ...*** » (art. 3).
9. A travers cette Charte notamment les articles 25,26, 29, 33, 34, 36 , ..., une fois mise en œuvre , il est clair que les dictatures, insécurité, la corruption et la misère qu'on observe dans plus part des pays africains pourraient être diminuées.

10. Ainsi, la Charte constitue la charpente salutaire pour les peuples africains dans leurs Etats respectifs pour assurer leur plein développement et c'est pour cette raison que l'OLUCOME prie encore une fois Votre Excellence afin d'interpeller les Chefs d'Etats qui ne l'ont pas encore ratifiée à y procéder dans l'intérêt de leurs citoyens et des institutions fortes capables de mener à bien le développement effectif de leur pays.
11. La ratification ainsi que l'intégration des principes reconnus par la Charte coupera court sans nul doute à l'insécurité qui règne en maître dans certains pays comme le Burundi et assoira à coup sûr une paix durable par une justice institutionnelle et non partisane. L'impunité, source d'instabilité politique et ennemie jurée de la paix sera enrayée.
12. L'OLUCOME demande à Votre Excellence de ne rien ménager pour faire ratifier la Charte.

Veuillez agréer, Excellence Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Le Président

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax : 22 24 99 49 Site web : www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI